

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/réf. : E1215/15
N/réf. : AA/AH/BXL-2.2260/s.602_CT
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Ecuyer, 33. Demande de permis d'urbanisme portant sur le renouvellement de la devanture commerciale. Demande d'avis de la Commission de Concertation.

Dossier traité par Mme M. Desreumaux

En réponse à votre courrier du 6/03/2017 sous référence, réceptionné le 10/03/2017, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 29/03/2017.

La demande concerne une maison néo-classique datant du XIXe siècle et transformée en 1897 selon les plans de l'architecte J. Rau. Elle est comprise dans les zones de protection de la maison Art Nouveau sise 37, rue de l'Ecuyer et de la maison David située rue Léopold, 5 ainsi que dans la zone tampon Unesco. Le bien figure à l'inventaire du patrimoine architectural.

La demande vise la transformation de la devanture commerciale et porte notamment sur l'enlèvement du bardage existant, la remise en valeur des colonnes en fonte et le renouvellement des menuiseries.

Le projet ne porte pas atteinte au biens protégés et à leurs zones de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine décrites dans l'inventaire.

Dans ce cadre, la CRMS préconise la réalisation de menuiseries qualitatives, dont le matériau et la teinte s'intègrent de manière adéquate à l'architecture de la façade (par exemple, des châssis dans un bois de qualité avec profils fins). Les menuiseries envisagées en aluminium gris sont déconseillées. Quant à la pierre bleue, elle devrait être appliquée au niveau du soubassement de la devanture mais sur l'encadrement supporté par les colonnes. Celui-ci devra être réalisé dans un matériau plus approprié.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : S. Valcke
BDU-DU : B. Annegarn
VILLE DE BRUXELLES : M. Desreumaux (par mail – magali.desreumaux@brucity.be)
M. G. Coomans de Brachène, Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail - geoffroy.coomans@brucity.be)
Commission de concertation, M. Thomas Van Ro, secrétaire (par mail - thomas.vanro@brucity.be)